Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ISÈRE

COMPTE-RENDU DE DESTRUCTION À TIRS DES ESPÈCES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS

A retourner à la DDT pour le 30/06/2020

CAMPAGNE : Du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

COMMUNE DE : ……

TITULAIRE DE L'AUTORISATION : …….. - Président de l'ACCA

ESPÈCE	Période	Nombre d'animaux tués	
		en réserve	hors réserve
CORBEAU FREUX	Du 01/07/2019 au 31/07/2019 et du 11/06/2020 au 30/06/2020 pour prévenir les dommages agricoles, si pas d'autres solutions		
	Du 01/04 au 10/06/2020		
CORNEILLE NOIRE	Du 01/07/2019 au 31/07/2019 et du 11/06/2020 au 30/06/2020 pour prévenir les dommages agricoles, si pas d'autres solutions		
	Du 01/04/2020 au 10/06/2020		
RENARD	Du 01 au 31 mars 2020		
	Du 01/07/2019 à l'ouverture générale de la chasse et du 01/04/2020 au 30/06/2020 sur les terrains consacrés à l'élevage avicole uniquement		
FOUINE	Du 01/03/2020 au 31/03/2020		

A , le

Signature

A transmettre à la Direction Départementale des Territoires le 30 septembre au plus tard par courrier (Service Environnement – 17 Boulevard Joseph Vallier – BP 45 – 38040 GRENOBLE Cedex 9), par fax (04 56 59 42 49) ou par mail (ddt-chasse-faune-sauvage@isere.gouv.fr)

Pour tout renseignement, appelez le Service Environnement de la DDT 38 - ☎ 04 56 59 42 32